

# L'hôtellerie, la restauration et les cafés, un secteur très spécifique en termes d'emploi et de rémunération

Martine Beauvois, division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus, Insee

**E**n 2000, l'hôtellerie, la restauration et les cafés ont employé 800 000 salariés dont un tiers travaillait à temps partiel et la moitié moins de six mois chez le même employeur. La part des cadres et chefs d'entreprise salariés est faible, ainsi que celle des professions intermédiaires. La main-d'œuvre est nettement plus jeune que dans les autres secteurs et aussi plus féminisée, un emploi sur deux étant tenu par une femme. Les rémunérations sont moins élevées que dans les autres secteurs, pour une part en raison de la faible qualification des emplois. Elles sont proches de celles du commerce de détail et des services personnels.

Entre 1980 et 2000, 270 000 emplois, salariés et non salariés, à temps complet et à temps partiel, ont été créés dans l'hôtellerie, la restauration et les cafés, ce qui représente 11% de l'ensemble des créations d'emploi de la période. Alors que l'emploi global a augmenté en moyenne de 0,6% par an en 20 ans, celui des hôtels, cafés et restaurants a crû de 2%.

Particulièrement dynamique en termes d'emploi, ce secteur connaît des difficultés de recrutement, notamment à l'approche de l'été. Ainsi, en 2002, les offres d'emplois enregistrées de janvier à juin par l'Agence nationale pour l'emploi étaient 1,6 fois plus nombreuses que les demandes, alors que ce ratio n'est que de 0,7 pour l'ensemble des secteurs.

Le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés compte plus de 180 000 entreprises, soit près des deux tiers des entreprises exerçant leur activité dans le domaine des services aux particuliers. En termes d'emploi, l'importance du secteur est encore plus nette. En 2000, 800 000 personnes (500 000 équivalents temps complet) y ont travaillé, constituant ainsi 70% des emplois au sein des services aux particuliers. Au sein du secteur, l'activité de restauration est dominante avec 90 000 entreprises regroupant 60% des emplois. C'est dans l'hôtellerie que l'on recense le moins d'entreprises, mais l'emploi y est plus important que dans les cafés. Le secteur se distingue par la présence massive de petits établissements : 92% d'entre eux emploient moins de 10 salariés. Dans les cafés, ce constat est encore plus marquant : 97% des établissements comptent moins de 5 salariés.

## 1 Répartition des effectifs par catégories socioprofessionnelles en 2000

En % du nombre d'heures salariées

	Hôtellerie, restauration et cafés				Secteur privé et semi-public
	Hôtels	Cafés	Restaurants	Ensemble	
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Cadres et chefs d'entreprise	9,7	8,4	8,2	8,8	15,3
Professions intermédiaires	19,2	5,4	17,7	17,6	24,2
Employés	57,0	75,7	49,6	53,9	24,6
Ouvriers	14,0	10,5	24,5	19,8	35,9
<b>Hommes</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Cadres et chefs d'entreprise	11,4	9,8	9,1	9,9	17,9
Professions intermédiaires	22,9	6,5	19,2	19,6	22,3
Employés	43,0	70,2	40,3	43,0	12,0
Ouvriers	22,7	13,5	31,4	27,6	47,8
<b>Femmes</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Cadres et chefs d'entreprise	7,7	5,7	6,1	6,8	10,4
Professions intermédiaires	14,9	3,5	14,4	14,1	27,8
Employées	73,8	85,8	70,4	72,8	47,1
Ouvrières	3,7	5,0	9,0	6,3	14,7

Champ : salariés à temps complet non compris les apprentis et les stagiaires.

Source : déclarations annuelles de données sociales (DADS)

## Des emplois peu qualifiés

L'hôtellerie, la restauration et les cafés se caractérisent aussi par le faible niveau de qualification de leurs emplois. En effet, parmi les salariés à temps complet, 73,7% sont employés (serveurs, femmes de chambre...) ou ouvriers (cuisiniers, commis...), contre 60,5% dans le secteur privé et semi-public (*tableau 1*). A eux seuls, les employés constituent plus de la moitié des effectifs. Les cadres et chefs d'entreprise salariés y sont, en sens inverse, beaucoup moins nombreux (8,8% contre 15,3%). De tous les secteurs d'activité, seuls le commerce de détail et les services personnels (blanchisseries, coiffure, soins corporels, pompes funèbres...) comptent des proportions d'ouvriers et surtout d'employés comparables. Au sein même du secteur, la part des emplois peu qualifiés est plus importante dans les cafés, avec 86% d'employés et d'ouvriers.

La population y est également très jeune (*tableau 2*) : en moyenne, les salariés sont âgés de 34,4 ans, soit 5 ans de moins que les salariés du secteur privé et semi-public (39,6 ans). Près de la moitié (46,5%) des emplois du secteur est occupée par des salariés âgés de moins de 30 ans. Le secteur se distingue également par un taux de féminisation élevé : un emploi sur deux est occupé par une femme. Dans l'hôtellerie, on compte même plus de femmes (50,9%) que d'hommes. Elles occupent principalement des emplois peu qualifiés : 8 femmes sur 10 sont employées ou ouvrières, contre 7 hommes sur 10.

## Un salarié sur trois à temps partiel

Plus d'un salarié sur trois (34,3%) travaille à temps partiel dans l'hôtellerie, la restauration et les cafés, contre 15% dans le secteur privé et semi-public. La situation est très hétérogène au sein même du secteur : ainsi, dans la restauration, un salarié sur deux travaille à temps partiel contre un sur quatre dans l'hôtellerie. Le travail à temps partiel touche davantage les employés, les femmes et les jeunes : ainsi, 43% des employés, 46% des femmes ou encore 45% des salariés âgés de moins de 25 ans travaillent à temps partiel. Cette condition d'emploi est, certes, moins développée chez les hommes, mais l'écart avec le

reste du secteur privé et semi-public reste important (22,6% contre 8,1%). C'est également dans la restauration que le travail à temps partiel est le plus

développé pour les hommes : il concerne 27,2% d'entre eux et 38,7% des employés.

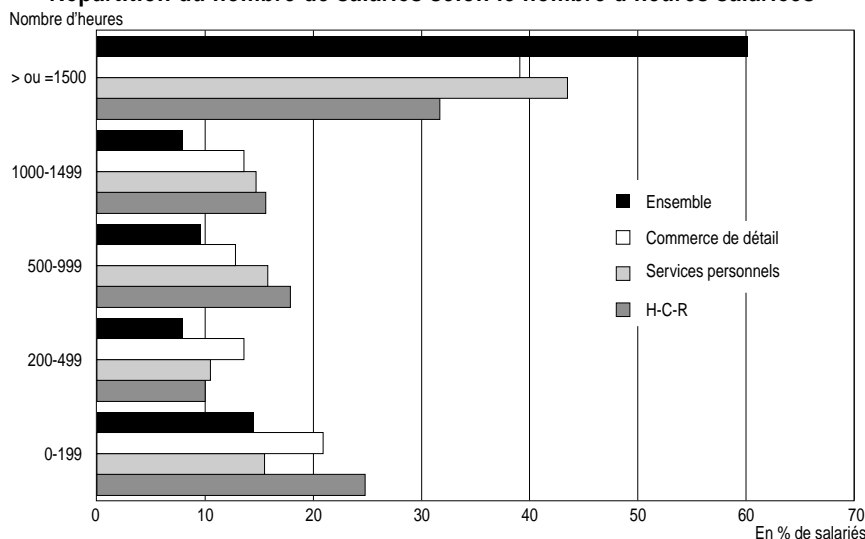
## 2 Répartition des effectifs par âge en 2000

En % du nombre d'années-travail

Âge	Hôtellerie, restauration et cafés				Secteur privé et semi-public
	Hôtels	Cafés	Restaurants	Ensemble	
18-20 ans	7,7	4,1	8,4	7,9	1,9
21-25 ans	14,6	9,9	15,1	14,6	6,2
26-30 ans	23,4	21,4	24,5	24,0	17,2
31-35 ans	13,2	13,9	13,5	13,4	11,9
36-40 ans	14,2	16,0	14,6	14,6	18,1
41-45 ans	7,5	9,0	7,0	7,3	11,8
46-50 ans	9,7	11,9	8,5	9,1	16,8
51-55 ans	5,0	8,2	4,5	4,9	9,6
56-60 ans	3,6	4,9	2,7	3,2	5,6
61-65 ans	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Plus de 65 ans	0,6	0,2	0,5	0,5	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : salariés à temps complet non compris les apprentis et les stagiaires.  
Source : déclarations annuelles de données sociales (DADS)

## Répartition du nombre de salariés selon le nombre d'heures salariées



Champ : salariés à temps complet, non compris les apprentis et les stagiaires  
Source : déclarations annuelles de données sociales (DADS)

## 3 Répartition des emplois par durée dans un même établissement au cours de l'année 2000

En euros

Durée (en mois)	Hôtellerie, restauration et cafés				Commerce de détail	Services personnels et domestiques	Secteur privé et semi-public
	Hôtels	Cafés	Restaurants	Ensemble			
≤1	5,4	6,5	6,7	6,2	5,0	3,5	4,3
1 à 2	10,0	10,8	12,4	11,5	9,0	5,8	6,2
2 à 3	7,8	7,7	8,9	8,4	6,5	5,9	4,6
3 à 4	7,6	5,9	7,5	7,5	4,7	4,9	3,7
4 à 5	5,2	3,8	5,1	5,1	5,1	3,4	2,8
5 à 6	5,4	4,3	4,6	4,9	4,3	4,5	3,5
6 à 7	4,9	3,6	3,7	4,2	3,3	3,4	2,5
7 à 8	3,8	3,1	3,3	3,5	2,5	3,2	2,3
8 à 9	3,4	3,4	3,4	3,4	3,6	3,5	2,5
9 à 10	2,9	2,0	2,7	2,7	2,5	2,8	2,3
10 à 11	3,6	2,9	2,9	3,2	2,7	4,0	2,8
11 à 12	40,0	46,0	38,7	39,5	51,0	55,0	62,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : salariés à temps complet non compris les apprentis et les stagiaires.  
Source : déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Par ailleurs, dans l'hôtellerie, la restauration et les cafés, les périodes d'emploi courtes sont particulièrement fréquentes, liées à une demande de main-d'œuvre ponctuelle ou saisonnière (tableau 3). Ainsi, un quart des salariés du secteur travaille dans l'année moins de trois mois dans le même établissement et 44% moins de six mois. Un tiers seulement reste toute l'année dans le même établissement. Dans les autres secteurs d'activité, les durées d'emploi sont nettement plus longues : 60,7% des salariés travaillent toute l'année dans le même établissement. Le commerce de détail présente la même spécificité surtout pour les périodes d'emploi très courtes : ainsi 20% des salariés de ce secteur travaillent moins de trois mois dans le même établissement, et 34% moins de six mois.

Au sein de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés, il n'est donc pas rare de rencontrer des salariés qui cumulent plusieurs périodes d'emploi au cours de l'année. En effet, plus de la moitié des salariés (51,7%) comptabilisent au moins deux périodes d'emploi en 2000, et parmi eux, 45,8% travaillent plus de 1 000 heures par an en cumulant les emplois, s'assurant ainsi un revenu net mensuel moyen de 1 100 euros. A l'inverse, un salarié sur quatre travaille moins de 200 heures par an, et un sur trois moins de 500 heures, en cumulant ou non des périodes d'emploi dans le secteur (graphique). Ces salariés n'en tirent pas un revenu élevé : parmi les salariés qui travaillent moins de 500 heures par an, trois sur quatre perçoivent moins de 2 400 euros dans l'année.

## De faibles niveaux de rémunération

En 2000, les salariés travaillant à temps complet dans l'hôtellerie, la restauration et les cafés ont perçu un salaire net horaire moyen de 7,22 euros (tableau 4). Leur salaire net annuel moyen s'élève à 14 900 euros. En moyenne, ces salariés perçoivent un salaire équivalent à 1,5 fois le SMIC (4,98 euros pour le SMIC horaire et 10 100 euros pour le SMIC annuel en 2000). 10% des salariés du secteur touchent moins de 5,18 euros de l'heure alors qu'à l'autre extrémité de la distribution 10% gagnent plus de 10,24 euros (tableau 5).

## 4 Salaires horaires moyens en 2000\*

	Hôtellerie, restauration et cafés				Com- merce de détail, répara- tions	Services person- nels et do- mestiques	Secteur privé et semi- public
	Hôtels	Cafés	Restau- rants	Ensemble			
<b>Ensemble</b>	<b>7,39</b>	<b>6,58</b>	<b>7,17</b>	<b>7,22</b>	<b>8,02</b>	<b>6,75</b>	<b>10,41</b>
Cadres et chefs d'entreprise	12,87	8,55	10,73	11,50	14,31	11,30	19,82
Professions intermédiaires	8,55	8,33	8,89	8,74	8,91	8,42	11,12
Employés	6,27	6,25	6,32	6,29	6,58	6,08	7,82
Ouvriers	6,59	6,49	6,46	6,49	6,97	6,34	7,73
<b>Hommes</b>	<b>7,94</b>	<b>6,87</b>	<b>7,43</b>	<b>7,56</b>	<b>8,82</b>	<b>8,21</b>	<b>11,14</b>
Cadres et chefs d'entreprise	13,76	8,76	11,02	11,91	15,37	13,38	21,04
Professions intermédiaires	8,97	8,50	9,15	9,07	9,44	10,07	11,68
Employés	6,50	6,50	6,51	6,51	6,95	6,76	8,18
Ouvriers	6,68	6,62	6,54	6,58	7,06	6,94	7,91
<b>Femmes</b>	<b>6,75</b>	<b>6,04</b>	<b>6,58</b>	<b>6,63</b>	<b>7,25</b>	<b>6,18</b>	<b>9,12</b>
Cadres et chefs d'entreprise	11,30	7,86	9,76	10,48	12,37	8,92	16,07
Professions intermédiaires	7,79	7,77	8,13	7,96	8,31	7,48	10,32
Employées	6,10	5,86	6,08	6,08	6,40	5,92	7,66
Ouvrières	5,88	5,86	5,79	5,82	6,36	5,76	6,67

Champ : salariés à temps complet non compris les apprentis et les stagiaires.

\* Ces salaires n'incluent pas les pourboires.

Source : déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Le niveau de rémunération moyen pour les salariés à temps complet est plus faible que dans les autres secteurs : en moyenne, les salariés perçoivent un salaire net horaire inférieur de 31% à celui de l'ensemble des salariés du secteur privé et semi-public (10,41 euros). Leur secteur est même l'un des moins rémunérateurs. En effet, la majorité des secteurs d'activité (21 sur 36) offre des salaires horaires moyens supérieurs à 10 euros, soit au minimum 38% de plus. Toutefois, ce constat doit être nuancé. En effet, dans les hôtels, les restaurants et les cafés, les salariés bénéficient d'un complément de rémunération, les pourboires, dont il n'est pas tenu compte ici, cette donnée n'étant pas disponible

dans la source utilisée. Ce biais devrait surtout jouer pour la catégorie des employés, au sein de laquelle sont classés les garçons de café et les serveurs. Le faible niveau de rémunération observé est lié à la forte présence des emplois peu qualifiés. Aussi, si on compare avec le commerce de détail, secteur dont la structure des emplois est proche, l'écart de rémunération s'amenuise mais reste toutefois important (-10%). Seuls les « services personnels » offrent des niveaux de rémunération inférieurs (-6,5%).

Il est possible de gommer les effets liés aux spécificités de la population en raisonnant à caractéristiques identiques. A sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, région et taille de l'établissement

## 5 Distribution des salaires nets en 2000\*

	Salaires horaires		Salaires annuels	
	Hôtellerie, restauration et cafés	Secteur privé et semi-public	Hôtellerie, restauration et cafés	Secteur privé et semi-public
D1	5,18	5,65	9 928	10 866
D2	5,42	6,35	11 115	12 355
D3	5,68	7,02	11 783	13 724
D4	5,96	7,73	12 430	15 166
Médiane	6,28	8,54	13 148	16 787
D6	6,72	9,50	14 075	18 686
D7	7,32	10,75	15 348	21 131
D8	8,26	12,66	17 269	24 939
D9	10,24	16,58	21 355	32 633
D9/D1	2,0	2,9	2,2	3,0

Champ : salariés à temps complet non compris les apprentis et les stagiaires.

Lecture : 10% des salariés travaillant à temps complet dans l'hôtellerie, la restauration et les cafés perçoivent un salaire horaire inférieur à 5,18 euros.

\* hors pourboires

Source : déclarations annuelles de données sociales (DADS)

identiques, les salariés de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés perçoivent en moyenne un salaire horaire inférieur de 11,3% à ceux du secteur privé et semi-public. Parmi les secteurs les moins rémunérateurs, le secteur passe de la deuxième à la troisième place, juste derrière les « services personnels » (- 6,4% par rapport aux hôtels, cafés et restaurants), et le « commerce de détail et réparations » (- 1,1%).

En définitive, si les salaires dans l'hôtellerie, la restauration et les cafés sont inférieurs à ceux du secteur privé et semi-public, la structure des emplois fait baisser fortement le niveau global de rémunération. En effet, la forte présence d'emplois peu qualifiés et peu rémunérateurs affaiblit encore un peu plus le niveau global des rémunérations.

L'écart de rémunération entre les salariés travaillant à temps complet et ceux travaillant à temps partiel est, comme pour l'ensemble des secteurs, faible au sein des hôtels, cafés et restaurants : à caractéristiques identiques, il est inférieur à 2 %, au désavantage des salariés à temps partiel.

## Des rémunérations globales disparates

Au sein même du secteur, d'autres inégalités de rémunération existent. Dans l'hôtellerie, les salariés travaillant à temps complet perçoivent un salaire net horaire moyen de 7,39 euros, soit 3,1% de plus que dans la restauration et 12,3% de plus que dans les cafés.

Là encore, les divergences de rémunération entre hôtels, cafés et restaurants sont largement liées à la structure des emplois. Dans les cafés par exemple, les emplois moins rémunérateurs sont plus présents : ainsi, les ouvriers et les employés constituent 86,2% de l'effectif contre 74,1% dans la restauration et 71% dans l'hôtellerie. Chez les femmes, ce

constat est encore plus marquant : dans les cafés, 91% occupent un emploi d'ouvrière ou d'employée contre 80% dans la restauration et 78% dans l'hôtellerie. Une analyse à caractéristiques identiques conforte cette idée. En effet, le niveau de rémunération est alors homogène entre les hôtels, les cafés et les restaurants. Le caractère peu rémunérateur des cafés n'est donc pas lié aux rémunérations elles-mêmes, mais bien à la structure des emplois qui y sont exercés.

En fait, un seul écart de salaire résiste entre les trois secteurs, celui concernant les cadres et chefs d'entreprise qui, à caractéristiques identiques, perçoivent dans les hôtels un salaire net horaire supérieur de 10% par rapport aux cafés et aux restaurants.

## Source

Les salaires et les effectifs sont connus grâce aux DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales). Ces déclarations sont destinées à différentes administrations gérant les droits sociaux des salariés (assurance maladie, accident du travail, retraite) ou le recouvrement des cotisations auprès des employeurs. La source DADS couvre l'ensemble des salariés à l'exception des salariés de l'agriculture, des services domestiques et de l'État. Elle concerne plus de 1 715 000 établissements, déclarant 23,5 millions de postes rémunérés équivalant à 380 milliards d'euros de masse de salaires bruts. Le champ des DADS est appelé dans le texte secteur privé et semi-public.

Les résultats de cette étude sont issus de l'exploitation exhaustive des DADS. L'étude est ici restreinte aux salariés de l'hôtellerie avec ou sans restaurant, la restauration de type traditionnel et de type « rapide » et les cafés (cafés-tabac et débits de boisson), en France métropolitaine. Sont exclus de cette étude les apprentis et les stagiaires. L'analyse porte principalement sur les salariés travaillant à temps complet.

Le secteur des services aux particuliers regroupe les hôtels, les cafés et les restaurants, l'audiovisuel et les loisirs (théâtres, casinos, parcs d'attraction, ...), les services

personnels et domestiques (blanchisseries, coiffure, ...).

## Définitions

**Les salaires horaires** sont des salaires nets de tous prélèvements à la source (cotisations sociales, contribution sociale généralisée, contribution pour le remboursement de la dette sociale). Ils incluent les avantages en nature, les primes et les congés payés. Les pourboires ne sont pas pris en compte dans cette étude, cette donnée n'étant pas disponible. Le nombre d'heures salariées comprend les heures supplémentaires rémunérées et toutes les périodes au cours desquelles le salarié demeure lié à l'établissement du fait du contrat de travail (notamment les congés, les périodes de maladie et d'accident de travail), à l'exception des périodes de congés sans solde. Ce n'est donc pas un nombre d'heures travaillées.

**L'année-travail** correspond à la durée de travail, en nombre de jours, ramenée à l'année. On l'obtient en divisant la durée par 360. Ainsi, un salarié ayant travaillé 6 mois compte pour 0,5 année-travail.

**L'analyse par catégorie socioprofessionnelle** est faite au niveau très agrégé, après avoir regroupé les chefs d'entreprise salariés avec les cadres.

**Mesure des effets propres** : les estimations ont été faites en supposant que le salaire d'un individu donné peut se décomposer comme le produit des effets propres à chacune de ses caractéristiques socio-économiques, à une constante près. Dans cette étude, les caractéristiques prises en compte sont : le sexe, l'âge (tranches quinquennales), la catégorie socio-professionnelle agrégée (cadres et chefs d'entreprises, professions intermédiaires, employés et ouvriers), la région de travail, le secteur d'activité (en 36 postes) et la taille de l'établissement (12 tranches).

## Bibliographie

« Les salaires dans les entreprises en 2000 : des salaires horaires toujours dynamiques », *Insee première*, n° 833, mars 2002.

« Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 2000 », *Insee Résultats*, Société n° 7, septembre 2002.

*La France des services*, édition 2002, Insee.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2003

Abonnement annuel =  70 € (France)  87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature

**Direction Générale :**  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14  
**Directeur de la publication :**  
Jean-Michel Charpin  
**Rédacteur en chef :**  
Daniel Temam  
**Rédacteurs :** R. Baktavatsalou,  
C. Benveniste, C. Dulon,  
A.-C. Morin  
**Maquette :** Mireille Brunet  
Code Sage IP03889  
ISSN 0997 - 3192  
© INSEE 2003

